

1899

09 B 4227

3GE

Société à responsabilité limitée unipersonnelle
au capital de 2 500 euros
Siège social 18 Avenue des Roches Vertes
13012 MARSEILLE
RCS MARSEILLE 519 105 829

- 2 FEV. 2012

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 15 AVRIL 2011

Monsieur Alexandre LAMI, demeurant 18 Avenue des Roches Vertes, 13012 Marseille, associé unique de la société 3GE, après avoir pris connaissance du rapport du Gérant non associé,

A pris les décisions suivantes relatives :

- au remplacement du Gérant,
- à la rémunération du Gérant,
- aux pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique décide de nommer en qualité de nouveau Gérant

- Monsieur Jean-Claude MORE, demeurant Les Varandes, 73110 Arvillard, pour une durée indéterminée,
- en remplacement de Monsieur Pietro LAMI, démissionnaire de ses fonctions de Gérant.

Monsieur Jean-Claude MORE accepte et remercie l'associé unique pour sa confiance. Il exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide que Monsieur Jean-Claude MORE ne sera pas rémunéré.

Il aura droit en outre au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs.

TROISIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et le nouveau Gérant et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

Monsieur Alexandre LAMI
Associé unique



Monsieur Jean-Claude MORE
Gérant non associé

signature précédée de la mention « bon pour
acceptation des fonctions de Gérant »

*« Bon pour acceptation
des fonctions de Gérant »*

